Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218400356-20250627-20251PCS-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/06/2025

Cavaillon
La ville du Luberon

Service Hygiène et Sécurité
Tél. 04 90 71 96 24
Courriel : hygiene-securité@ville-cavaillon.fr

ARRETE N° 2025/1PCS
PORTANT DECLENCHEMENT DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Maire de Cavaillon,

Vu l'instruction ministérielle du 5 février 1952, relative à l'organisation des sauvegardes ;
Vu la Loi n° 87-565 du 28 juillet 1987, relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs ;
Vu l'Article L.2215-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant le déclenchement de la vigilance orange pour un épisode météorologique canicule émis par la Préfecture de Vaucluse à compter du Samedi 28 Juin 2025 à 12 heures ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le Plan Communal de Sauvegarde est déclenché ce jour, le Vendredi 27 Juin 2025.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police de CAVAILLON, Madame la Responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation de cet arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Cavaillon, le 27 juin 2025

Le Maire,

VILLE DE CAVAILLON * MAIRIE * 18

Gérard DAUDET

Conformément aux dispositions du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et/ou de son affichage.

Notifié, affiché ou publié le : . **27 juin 2025**

Signature si notification

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218400356-20250627-20252PCS-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/06/2025

Cavaillon
La ville du Luberon

Service Hygiène et Sécurité
Tél. 04 90 71 96 24
Courriel : hygiene-securité@ville-cavaillon.fr

ARRETE N° 2025/2PCS

PORTANT FERMETURE DES ECOLES PUBLIQUES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE LA COMMUNE DE CAVAILLON LUNDI 30 JUIN 2025

Le Maire de Cavaillon,

Vu l'instruction ministérielle du 5 février 1952, relative à l'organisation des sauvegardes ;
Vu la Loi n° 87-565 du 28 juillet 1987, relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs ;
Vu l'Article L.2215-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant le déclenchement de la vigilance orange pour un épisode météorologique canicule émis par la Préfecture de Vaucluse à compter du Samedi 28 Juin 2025 à 12 heures ;
Considérant le Plan ORSEC du département de Vaucluse relatif à la gestion sanitaires des vagues de chaleur ;
Considérant la nécessité de préserver la santé des élèves et du corps enseignant ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Les écoles publiques maternelles et élémentaires de la commune de CAVAILLON seront fermées le lundi 30 juin 2025 toute la journée.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police de CAVAILLON, Madame la Responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation de cet arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Cavaillon, le 27 juin 2025

Le Maire,

VILLE DE CAVAILLON * MAIRIE * 18 *

Gérard DAUDET

Conformément aux dispositions du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et/ou de son affichage.

Notifié, affiché ou publié le : **27 juin 2025**

Signature si notification

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218400356-20250627-20253PCS-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/06/2025

Cavaillon
La ville du Luberon

Service Hygiène et Sécurité
Tél. 04 90 71 96 24
Courriel : hygiene-securité@ville-cavaillon.fr

ARRETE N° 2025/3PCS

PORTANT FERMETURE DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE LA COMMUNE DE CAVAILLON LUNDI 30 JUIN 2025

Le Maire de Cavaillon,

Vu l'instruction ministérielle du 5 février 1952, relative à l'organisation des sauvegardes ;
Vu la Loi n° 87-565 du 28 juillet 1987, relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs ;
Vu l'Article L.2215-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant le déclenchement de la vigilance orange pour un épisode météorologique canicule émis par la Préfecture de Vaucluse à compter du Samedi 28 Juin 2025 à 12 heures ;
Considérant le Plan ORSEC du département de Vaucluse relatif à la gestion sanitaires des vagues de chaleur ;
Considérant la nécessité de préserver la santé des élèves et du personnel de l'établissement;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le Conservatoire de musique de la commune de CAVAILLON sera fermé le lundi 30 juin 2025 toute la journée.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police de CAVAILLON, Madame la Responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation de cet arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Cavaillon, le 27 juin 2025

Le Maire,

VILLE DE CAVAILLON * MAIRIE * 18 *

Gérard DAUDET

Conformément aux dispositions du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et/ou de son affichage.

Notifié, affiché ou publié le : **27 juin 2025**

Signature si notification